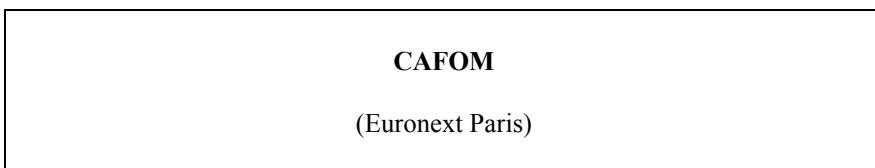


Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Examen des conséquences d'une mise en concert (articles 234-7, 234-8 et 234-9 6° du règlement général)



Rectificatifs à D&I 207C2073 du 12 septembre 2007 et à D&I 207C2342 du 24 octobre 2007

1 - Par courrier du 1^{er} octobre 2008, complété par un courrier du 8 octobre, M. Hervé Giaoui a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi directement en baisse, le 28 octobre 2006, par suite d'une cession d'actions CAFOM, le seuil de 10% des droits de vote de la société CAFOM et détenir directement 549 974 actions CAFOM représentant 874 279 droits de vote, soit 9,12% du capital et 9,91% des droits de vote de cette société (1).

Par ailleurs, il est précisé que M. Hervé Giaoui détenait, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Financière HG qu'il contrôle (2), au 28 octobre 2006, 2 215 495 actions CAFOM représentant 2 539 800 droits de vote, soit 36,75% du capital et 28,79% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière HG (2)	1 665 521	27,63	1 665 521	18,89
M. Hervé Giaoui	549 974	9,12	874 279	9,91
Total Hervé Giaoui	2 215 495	36,75	2 539 800	28,79

2 - Contrairement à ce qui était indiqué dans D&I 207C2073 du 12 septembre 2007, M. Luc Wormser n'a pas franchi en baisse, le 31 août 2007, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société CAFOM. M. Luc Wormser détenait, à cette date, 1 786 231 actions CAFOM représentant 3 572 462 droits de vote, soit 22,98% du capital et 33,89% des droits de vote de cette société (3).

3 - Contrairement à ce qui était indiqué dans D&I susmentionnées, le concert (4) constitué de la SAS Financière Caraïbes (5), de MM. Hervé Giaoui (6), Luc Wormser et André Saada détenait, au 31 août 2007, 6 035 286 actions CAFOM représentant 8 804 368 droits de vote, soit 77,65% du capital et 83,52% des droits de vote de cette société (3), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière HG (2)	1 640 121	21,10	1 640 121	15,56
M. Hervé Giaoui	521 175	6,71	845 681	8,02
M. Luc Wormser	1 786 231	22,98	3 572 462	33,89
M. André Saada	658 345	8,47	1 316 690	12,49
Sous total dirigeants	4 605 872	59,26	7 374 954	69,96
Financière Caraïbes	1 429 414	18,39	1 429 414	13,56
Total concert	6 035 286	77,65	8 804 368	83,52

Par ailleurs, il est précisé que le concert précité détient, au 30 septembre 2008, 6 040 615 actions CAFOM représentant 8 485 191 droits de vote, soit 77,71% du capital et 83,04% des droits de vote de cette société (7), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière HG (2)	1 640 121	21,10	1 640 121	16,05
M. Hervé Giaoui	526 504	6,77	526 504	5,15
M. Luc Wormser	1 786 231	22,98	3 572 462	34,96
M. André Saada	658 345	8,47	1 316 690	12,89
Sous total dirigeants	4 611 201	59,32	7 055 777	69,05
Financière Caraïbes	1 429 414	18,39	1 429 414	13,99
Total concert	6 040 615	77,71	8 485 191	83,04

(1) Sur la base d'un capital composé de 6 028 139 actions représentant 8 820 453 droits de vote.

(2) Société de droit belge Financière HG contrôlée par M. Hervé Giaoui.

(3) Sur la base d'un capital composé de 7 772 780 actions représentant 10 541 874 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(4) Cf. D&I 207C0658 du 12 avril 2007.

(5) En ce compris MM. Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon. La SAS Financière Caraïbes est contrôlée conjointement par la société civile Gavalak et la société Patrimoniale Baudouin.

(6) En ce compris la société Financière HG.

(7) Sur la base d'un capital composé de 7 772 780 actions représentant 10 217 798 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.